

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



### Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : ACHATPUBLIC.COM – PUBLICATION DEMATERIALISEE DES MARCHES PUBLICS.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu la proposition de l'entreprise Achatpublic.com dont le siège social est situé à Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, BP 20156 - 92186 Antony Cedex, pour la publication dématérialisée des marchés publics,

### DECIDE

**DE SIGNER** un contrat avec l'entreprise Achatpublic.com dont le siège social est situé à Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, BP 20156 - 92186 Antony Cedex, pour la publication dématérialisée des marchés publics.

**DIT** que le montant de la prestation comprenant la redevance annuelle, l'hébergement, la maintenance, l'assistance et support est de 348€ HT soit 417,60 € TTC.

**DIT** que le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 13 décembre 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT